



VILLE de LE TRÉPORT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site Internet de la Ville www.ville-le-treport.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 3 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande écrite au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 29 janvier 2020. Il a été établi avec la volonté :

- de contenir les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de maîtriser les dépenses de personnel, malgré la mise en application du PPCR, l'organisation des élections municipales, la mise en place d'un régime indemnitaires aux contractuels ;
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité ;
- de ne pas avoir recours à l'emprunt ;
- de réaliser un effort d'équipement de l'ordre de 12 millions d'euros pour améliorer la qualité de vie des Tréportais et des touristes qui fréquentent notre station de tourisme.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la Ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La Ville du Tréport dispose :
- d'un budget général

- de 3 budgets annexes : camping et aires de camping-cars, stationnement (parcs fermés), et lotissement Le Mont Huon.

I - Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, la section de fonctionnement s'équilibre à **17 087 795€**.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits des services (cantine, périscolaire, structure multi-accueil, médiathèque, école de musique, stationnement sur voirie, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions, à des produits financiers, aux revenus des immeubles.

Pour la Ville du Tréport,

Le **produit des services** est prévu à hauteur de **1 470 677 €**. Ce produit est constitué principalement de la redevance de stationnement sur voirie pour 383 527. €, la mise à disposition de personnel pour la gestion des budgets annexes : 380 000 €, la mise à disposition de personnel à la communauté de communes 133 000€, les remboursements de frais par les redevables pour 86 000.€.

Les **impôts et taxes** s'élèvent à **9 826 473.€**. Ce poste de recettes est composé principalement :

- Du produit des contributions directes pour 3 930 791€. Les taux votés restent identiques, le produit sera ajusté en cours d'année, dès notification des bases d'imposition ;
- De l'allocation de compensation versée par l'intercommunalité pour 2 703 040€ ;
- Du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour 2 386 294€. Ce fonds a été créé pour compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale ;
- Des droits de place pour 220 000€ (marchés, poissonnerie municipale, taxis, terrasses, ...)
- De la taxe de consommation finale d'électricité pour 117 148. € ;
- Du prélèvement sur le produit des jeux pour 160 000 € ;
- Des taxes additionnelles relatives aux droits de mutation pour 150 000€.

Les **dotations et participations** s'élèvent à **2 267 333€**.

Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 100 396€. Pour l'instant, il s'agit d'une estimation. Le montant pourra être réajusté dès notification, par décision modificative du budget.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait de la constante diminution des aides de l'Etat, comme la Dotation Globale de Fonctionnement :

	CA 2018	CA 2019	BP 2020
DGF	259 108	170 960	100 396

- La dotation de solidarité rurale (DSR) pour 41 758€ ;
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 1 246 334€ ;
- La taxe communale versée par le Casino du Tréport pour 400 000€ ;
- La participation de la CAF pour les activités périscolaires, le multi-accueil, la médiathèque pour 250 000.€ ;
- La participation de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs pour le fonctionnement de la structure petite enfance Le Petit Navire, pour 56 630€ ;
- L'allocation compensatrice versée par l'Etat pour 150 000€. Il s'agit d'une estimation basée sur le budget précédent. Le montant pourra être ajusté dès notification, par décision modificative du budget.

Les **revenus des immeubles** sont prévus à hauteur de 265 500€. Il s'agit principalement des loyers des logements communaux et cellules commerciales.

Les **produits financiers** s'élèvent à 223 975€. Il s'agit d'une indemnité versée dans le cadre de la mise en place d'un fonds de soutien aux collectivités locales ayant fait l'effort de renégocier les emprunts toxiques.

Les **produits exceptionnels** sont prévus à hauteur de 50 000€.

Les atténuations de charges pour 329 998.48€ comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite à des arrêts de maladie. Plusieurs agents sont actuellement en congés de longue maladie. Le contrat d'assurance SOFCAP permet à la collectivité d'être remboursée en partie des salaires et des charges qu'elle maintient.

CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	BP 2020
013-atténuation de charges	250 000,00 €	250 000,00 €	329 998,48 €
70-produits des services	965 620,00 €	1 208 013,00 €	1 470 677,00 €
73-impôts et taxes	9 694 117,00 €	9 742 687,00 €	9 826 473,00 €
74-dotations et participations	2 394 070,00 €	2 337 840,00 €	2 267 333,00 €
75-autres produits de gestion courante	285 000,00 €	290 000,00 €	295 000,00 €
76-produits financiers	219 871,00 €	219 871,00 €	223 975,00 €
77-produits exceptionnels	96 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
78-reprises provisions	601 400,00 €	0,00 €	753 600,00 €
042-opérations d'ordre	144 109,00 €	235 496,00 €	162 695,00 €
résultat de fonctionnement reporté	3 102 801,60 €	5 127 857,81 €	1 708 043,52 €
TOTAL	17 752 988,60 €	19 461 764,81 €	17 087 795,00 €

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Pour la Ville du Tréport,

Les **charges à caractère général** sont prévues à hauteur de 3 250 000. € (-3,88% par rapport au budget précédent). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de la voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires, ...

Les **charges de personnel** s'établissent à 6 740 000€, en progression de 2% par rapport au budget 2019. Cette légère hausse est envisagée en raison :

- de nouveaux recrutements à la structure multi-accueil et à la médiathèque,
- de l'organisation des élections municipales,
- de la mise en œuvre du PPCR « Parcours professionnels, carrières et rémunérations,
- de la mise en place d'un RIFSEEP pour les agents contractuels».

Toutefois, les dépenses de personnel sont maîtrisées en raison de la recomposition des postes à l'occasion des retraites : tout départ en retraite n'étant pas systématiquement remplacé.

Les **atténuations de produits** correspondent à des reversements de fiscalité et notamment au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 152 400€ et aux dégrèvements de taxe d'habitation sur logements vacants pour 4 600€.

Les **charges de gestion courante** s'élèvent à 635 000€ (-3.78% par rapport au budget 2019). Ce poste se décompose principalement de la façon suivante :

- subventions aux associations : 406 300€
- indemnités des élus (maire, adjoints, et conseillers délégués): 110 000€
- subvention d'équilibre au budget du CCAS : 50 000€
- créances admises en non-valeur : 15 000€.

Les **charges financières** sont prévues à hauteur de 223 300€. Elles correspondent au remboursement des intérêts de la dette.

La capacité de désendettement de la Ville du Tréport est de 3.35 au 1^{er} janvier de l'année.

Les **charges exceptionnelles** sont prévues à hauteur de **81 300€**. Ces prévisions pourraient servir à régler des intérêts moratoires, pénalités sur marchés publics, à annuler des titres sur exercices antérieurs ou à verser des subventions ou aides exceptionnelles.

Le budget 2020 permettra d'inscrire une provision aux dotations pour dépréciation d'immobilisations, à hauteur de 856 275€. Cette provision sera inscrite en prévision des travaux de remise aux normes et isolation du gymnase Robert Célérier.

CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	BP 2020
011-charges à caractère général	4 092 361,60 €	3 381 306,06 €	3 250 000,00 €
012-charges de personnel	6 528 060,00 €	6 600 000,00 €	6 740 000,00 €
014-atténuation de produits	139 000,00 €	130 800,00 €	157 000,00 €
65-autres charges de gestion courante	697 727,00 €	660 000,00 €	635 000,00 €
66-charges financières	379 884,00 €	244 226,00 €	223 300,00 €
67-charges exceptionnelles	35 000,00 €	52 200,00 €	81 300,00 €
68-dotations aux provisions	0,00 €	888 900,00 €	856 275,00 €
023-virement à la section d'investissement	4 825 928,00 €	6 358 675,75 €	3 997 754,00 €
042-opérations d'ordre	1 055 028,00 €	1 145 657,00 €	1 147 166,00 €
TOTAL	17 752 988,60 €	19 461 764,81 €	17 087 795,00 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Ainsi, pour l'exercice 2020, la Ville du Tréport arrive à prélever 3 997 754€ sur la section de fonctionnement, pour financer ses opérations d'investissement (chapitre 023).

Globalement, les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2020 s'équilibrent ainsi :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	3 250 000,00 €	Atténuation de charges	329 998,48 €
Dépenses de personnel	6 740 000,00 €	Recettes des services	1 470 677,00 €
Atténuation de produits	157 000,00 €	Impôts et taxes	9 826 473,00 €
Autres charges de gestion courante	635 000,00 €	Dotations et participations	2 267 333,00 €
Charges financières	223 300,00 €	Autres produits de gestion courante	295 000,00 €
Charges exceptionnelles	81 300,00 €	Produits financiers	223 975,00 €
Dotations aux provisions	856 275,00 €	Produits exceptionnels	50 000,00 €
		Reprise sur provisions	753 600,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 942 875,00 €	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 217 056,48 €
Ecritures d'ordre entre sections	1 147 166,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	162 695,00 €
Virement à la section d'investissement	3 997 754,00 €	Excédent brut reporté	1 708 043,52 €
TOTAL GENERAL	17 087 795,00 €	TOTAL GENERAL	17 087 795,00 €

Commentaires concernant les données de ce tableau :

La fiscalité

La Ville du Tréport n'a pas augmenté les taux d'imposition des taxes directes depuis 2010. En 2018, en raison des compétences transférées à la Communauté de Communes des Villes Sœurs, générant une baisse des dépenses pour la commune, la municipalité avait fait le choix de diminuer le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour l'année 2020, les taux des impôts locaux restent identiques :

- o Taxe d'habitation : 20.11%
- o Taxe foncière sur le bâti : 26.53%
- o Taxe foncière sur le non bâti : 40.87%.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **3 930 791€**. Ce montant pourra être ajusté dès notification des bases d'imposition.

Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement + Dotation de Solidarité Rurale) s'élèveront à 142 154€ soit une baisse de 36% par rapport à l'an passé.

II-La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Ville du Tréport regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection de voirie, du réseau d'éclairage public,)

Une vue d'ensemble de la section d'investissement, pour l'exercice 2020 :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Subventions d'équipement (204)	545 937,00 €	FCTVA	490 000,00 €
Aménagement de terrains (212)	793 344,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 514 541,65 €
Constructions (213)	721 894,00 €	Taxe d'équipement	20 000,00 €
Voirie, réseaux, matériel de voirie (215)	1 841 489,00 €		
Autres immobilisations (218)	512 561,00 €		
Dépenses imprévues	100 000,00 €		
Remboursement d'emprunt	977 000,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 492 225,00 €	TOTAL RECETTES REELLES D'EQUIPEMENT	6 024 541,65 €
Restes à réaliser 2019	7 640 920,05 €	Restes à réaliser 2019	2 497 740,19 €
Ecritures d'ordre entres section	162 695,00 €	Ecritures d'ordre entres section	5 144 920,00 €
Déficit investissement reporté	371 361,79 €		
	13 667 201,84 €	TOTAL GENERAL	13 667 201,84 €

Les **principaux projets de l'année 2020** sont les suivants :

- Requalification des abords de la plage : 2^{ème} tranche : accessibilité de la plage aux PMR,
- Poursuite des plans de mise en accessibilité des bâtiments publics et voies publiques,
- Remise aux normes du funiculaire,
- Entretien du patrimoine : vitraux église,
- Protection de la falaise,
- Entretien des bâtiments,
- Entretien des voiries,
- Acquisition d'une balayeuse.

Les **subventions d'investissements** prévues :

Il s'agit principalement des restes à réaliser.

Des demandes seront faites auprès des financeurs. Toutefois, par prudence, les subventions seront inscrites après réception de l'arrêté de notification.

III. Les données synthétiques du budget

Principaux ratios

<u>RATIOS</u>	<u>LE TREPOT</u>	<u>COMMUNES MEME STRATE</u>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	2 226	1 029
Produit des impositions directes/population	1 245	488
Recettes réelles de fonctionnement/population	2 945	1 171
Dépenses d'équipement brut/population	717	320
Encours de la dette/population	2 298	844
DGF/population	60	152

Les ratios de la Ville du Tréport sont plus importants que ceux des communes de même strate. La Ville du Tréport est une station de tourisme bénéficiant d'un surclassement démographique de 10 à 20 000 habitants. De ce fait, il est logique que les dépenses soient supérieures.

Etat de la dette

La dette au 31/12/2019 fait apparaître :

- 7 emprunts à rembourser
- Un capital restant dû de 10 250 231,55€
- Un taux moyen de la dette de 2,18%
- Une durée de vie résiduelle de 9 ans et 1 mois
- Une dette classée à 100% en 1A selon la charte de bonne conduite Gissler, sans risques.

IV- Les budgets annexes

Camping municipal et Aires de camping-cars

Ce budget retrace les opérations concernant l'exploitation du camping municipal et des aires de camping-cars, ainsi que les recettes tirées des redevances d'emplacement (camping et aires de camping-cars) et des locations de chalets ou bungalows.

EXPLOITATION			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	BP 2020
011-charges à caractère général	324 997,83 €	363 500,44 €	314 450,00 €
012-charges de personnel	345 000,00 €	350 000,00 €	370 000,00 €
65-autres charges de gestion courante	6 000,00 €	6 000,00 €	5 500,00 €
66-charges financières	8 000,00 €	5 655,00 €	3 077,00 €
67-charges exceptionnelles	5 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation	688 997,83 €	729 155,44 €	696 027,00 €
023-virement à la section d'investissement	53 237,00 €	135 652,00 €	216 832,51 €
042-opérations d'ordre	171 151,00 €	135 155,00 €	105 966,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	913 385,83 €	999 962,44 €	1 018 825,51 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	BP 2020
070-vente de prestations : emplacement camping et aires de camping-cars	430 000,00 €	445 000,00 €	445 000,00 €
75-location de bungalows	330 000,00 €	345 000,00 €	351 500,00 €
Total des recettes réelles d'exploitation	760 000,00 €	790 000,00 €	796 500,00 €
042-opérations d'ordre entre sections	48 743,00 €	47 580,00 €	38 565,00 €
excédent de fonctionnement reporté	104 642,83 €	162 382,44 €	183 760,51 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	913 385,83 €	999 962,44 €	1 018 825,51 €

Pour l'année 2020, les prévisions budgétaires s'élèvent à **1 018 825.51€** en fonctionnement.

Les charges courantes et les charges de personnel ont été inscrites au vu du réalisé de 2019.

- -13% en charges courantes
- + 5% en charge de personnel.

S'agissant des recettes d'exploitation, elles restent en adéquation avec les inscriptions de 2019. Le Compte administratif 2019 a fait ressortir une augmentation des recettes, mais il faut être prudent dans le sens où la saison 2019 avait bénéficié d'une météo très clémente.

La vue d'ensemble pour le camping municipal, en fonctionnement, est la suivante :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	314 450,00 €	Recettes des services	445 000,00 €
Dépenses de personnel	370 000,00 €	Autres produits de gestion courante	351 500,00 €
Autres charges de gestion courante	5 500,00 €		
Charges financières	3 077,00 €		
Charges exceptionnelles	3 000,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	696 027,00 €	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	796 500,00 €
Ecritures d'ordre entre sections	105 966,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	38 565,00 €
Virement à la section d'investissement	216 832,51 €	Excédent brut reporté	183 760,51 €
TOTAL GENERAL	1 018 825,51 €	TOTAL GENERAL	1 018 825,51 €

La fin d'exercice devrait se clôturer avec un excédent de fonctionnement permettant d'investir sans avoir recours à l'emprunt.

Pour l'année 2020, les prévisions budgétaires s'élèvent à **432 993.69€** en investissement.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
	BP 2018	BP 2019	BP 2020
immobilisations incorporelles : licences, ...	0,00 €	4 000,00 €	3 812,00 €
immobilisations corporelles	164 521,00 €	260 975,25 €	299 283,18 €
remboursement d'emprunt	54 793,00 €	57 127,00 €	59 561,00 €
dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	31 772,51 €
total des dépenses réelles d'investissement	219 314,00 €	322 102,25 €	394 428,69 €
opérations d'ordre entre sections	48 743,00 €	47 580,00 €	38 565,00 €
déficit d'investissement reporté	14 468,71 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	282 525,71 €	369 682,25 €	432 993,69 €
RECETTES			
	BP 2018	BP 2019	BP 2020
subventions d'investissement	10 384,00 €	10 384,00 €	0,00 €
excédent de fonctionnement capitalisé	47 753,71 €	43 111,50 €	83 219,60 €
Total des recettes réelles d'investissement	58 137,71 €	53 495,50 €	83 219,60 €
virement de la section d'exploitation	53 237,00 €	135 652,00 €	216 832,51 €
opérations d'ordre entre sections	171 151,00 €	135 155,00 €	105 966,00 €
excédent d'investissement reporté	0,00 €	45 379,75 €	26 975,58 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	282 525,71 €	369 682,25 €	432 993,69 €

Sur le budget annexe Camping et Aires de camping-cars, la dette fait apparaître au 01/01/2020

- 1 emprunt restant à rembourser,
- 1 capital restant à rembourser de 121 657.46€
- 1 durée de vie résiduelle de 1 an et 2 mois,
- 1 taux moyen de la dette de 4.26%
- Une dette classée à 100% en 1A, selon la charte de bonne conduite Gissler, sans risques.

Les principaux investissements pour l'année 2020 seront :

- La rénovation du bloc 3 : production eau chaude, réseaux, ...
- Fourniture et pose d'un terrain multisports
- La construction d'une aire de jeux
- Voiturette électrique.

STATIONNEMENT – Parcs fermés

Pour rappel, le stationnement sur voirie est comptabilisé dans le budget principal de la Ville. Ce budget annexe retrace les opérations concernant l'exploitation des parcs de stationnement fermés ainsi que les recettes tirées des redevances de stationnement dans ces parcs fermés : parking souterrain Louis Aragon, parkings souterrain et aérien du funiculaire.

EXPLOITATION			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	BP 2020
011-charges à caractère général	27 164,78 €	34 700,00 €	32 200,00 €
012-charges de personnel	16 000,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €
65-autres charges de gestion courante			200,00 €
67-charges exceptionnelles		100,00 €	100,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation	43 164,78 €	50 800,00 €	42 500,00 €
023-virement à la section d'investissement	74 845,38 €		85 935,39 €
042-opérations d'ordre	2 410,00 €		21 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	120 420,16 €	50 800,00 €	149 435,39 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	BP 2020
75 - Autres produits de gestion courante	56 600,00 €	70 000,00 €	75 000,00 €
Total des recettes réelles d'exploitation	56 600,00 €	70 000,00 €	75 000,00 €
excédent de fonctionnement reporté	63 820,16 €	31 598,98 €	74 435,39 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	120 420,16 €	101 598,98 €	149 435,39 €

Pour l'année 2020, les prévisions budgétaires s'élèvent à **149 435.39€** en fonctionnement.

Globalement, la vue d'ensemble de la section de fonctionnement est la suivante :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	32 200,00 €	Autres produits de gestion courante	75 000,00 €
Dépenses de personnel	10 000,00 €		
Autres charges de gestion courante	200,00 €		
Charges exceptionnelles	100,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	42 500,00 €	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	75 000,00 €
Ecritures d'ordre entre sections	21 000,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	0,00 €
Virement à la section d'investissement	85 935,39 €	Excédent brut reporté	74 435,39 €
TOTAL GENERAL	149 435,39 €	TOTAL GENERAL	149 435,39 €

La fin d'exercice devrait se clôturer avec un excédent de fonctionnement permettant d'investir sans avoir recours à l'emprunt.

Pour l'année 2020 les prévisions budgétaires s'élèvent à **127 114,91€** en investissement.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
	BP 2018	BP 2019	BP 2020
immobilisations corporelles	84 000,00 €	51 194,38 €	127 114,91 €
total des dépenses réelles d'investissement	84 000,00 €	51 194,38 €	127 114,91 €
déficit d'investissement reporté	0,00 €	77 999,03 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	84 000,00 €	129 193,41 €	127 114,91 €
RECETTES			
	BP 2018	BP 2019	BP 2020
excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	78 594,43 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	0,00 €	78 594,43 €	0,00 €
virement de la section d'exploitation	74 845,38 €	27 018,98 €	85 935,39 €
opérations d'ordre entre sections	2 410,00 €	23 580,00 €	21 000,00 €
excédent d'investissement reporté	0,00 €	45 379,75 €	20 179,52 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	77 255,38 €	174 573,16 €	127 114,91 €

Ce budget annexe ne dispose d'aucun emprunt.

LOTISSEMENT LE MONT HUON

Ce budget annexe a été créé en 2016 pour procéder à la viabilisation de 10 parcelles de terrain destinées à la vente.

Les dépenses ont consisté aux études, frais de bornage par géomètre et travaux de voirie et réseaux.

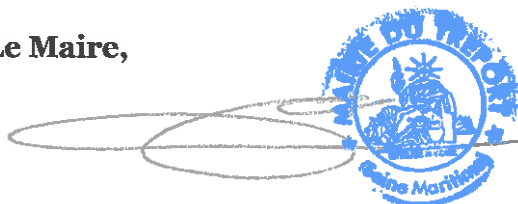
Une comptabilité de stock est tenue. A ce jour, 1 parcelle reste à vendre et a fait l'objet d'une signature de promesse de vente.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	BP 2020
011-charges à caractère général	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
65-autres charges de gestion courante	101 779,63 €	98 735,63 €	71 525,74 €
Total des dépenses réelles d'exploitation	151 779,63 €	148 735,63 €	121 525,74 €
042-opérations d'ordre entre sections	275 896,47 €	54 817,46 €	27 214,89 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	427 676,10 €	203 553,09 €	148 740,63 €
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	BP 2020
ventes de terrains	275 896,47 €	54 817,46 €	27 214,89 €
autres produits de gestion courante			5,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	275 896,47 €	54 817,46 €	27 219,89 €
excédent de fonctionnement reporté	151 779,63 €	148 735,63 €	121 520,74 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	427 676,10 €	203 553,09 €	148 740,63 €

La somme de 50000€ inscrite en charges à caractère général servira à réaliser les travaux de voirie définitive. Ces derniers seront réalisés quand l'opération menée par Sodineuf, derrière la Gendarmerie sera terminée.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Le Maire,



Laurent JACQUES

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le



ID : 076-217607118-20200303-NOTEPRESENTBP-BF